



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTERVENTION DE MADAME LA PRÉFÈTE DE L'ALLIER

- **État des lieux des énergies renouvelables dans l'Allier**
- **Accompagnement des services de l'État dans la définition des zones d'accélération des EnR**

Cartographie des projets d'énergie renouvelable

METHANISEURS

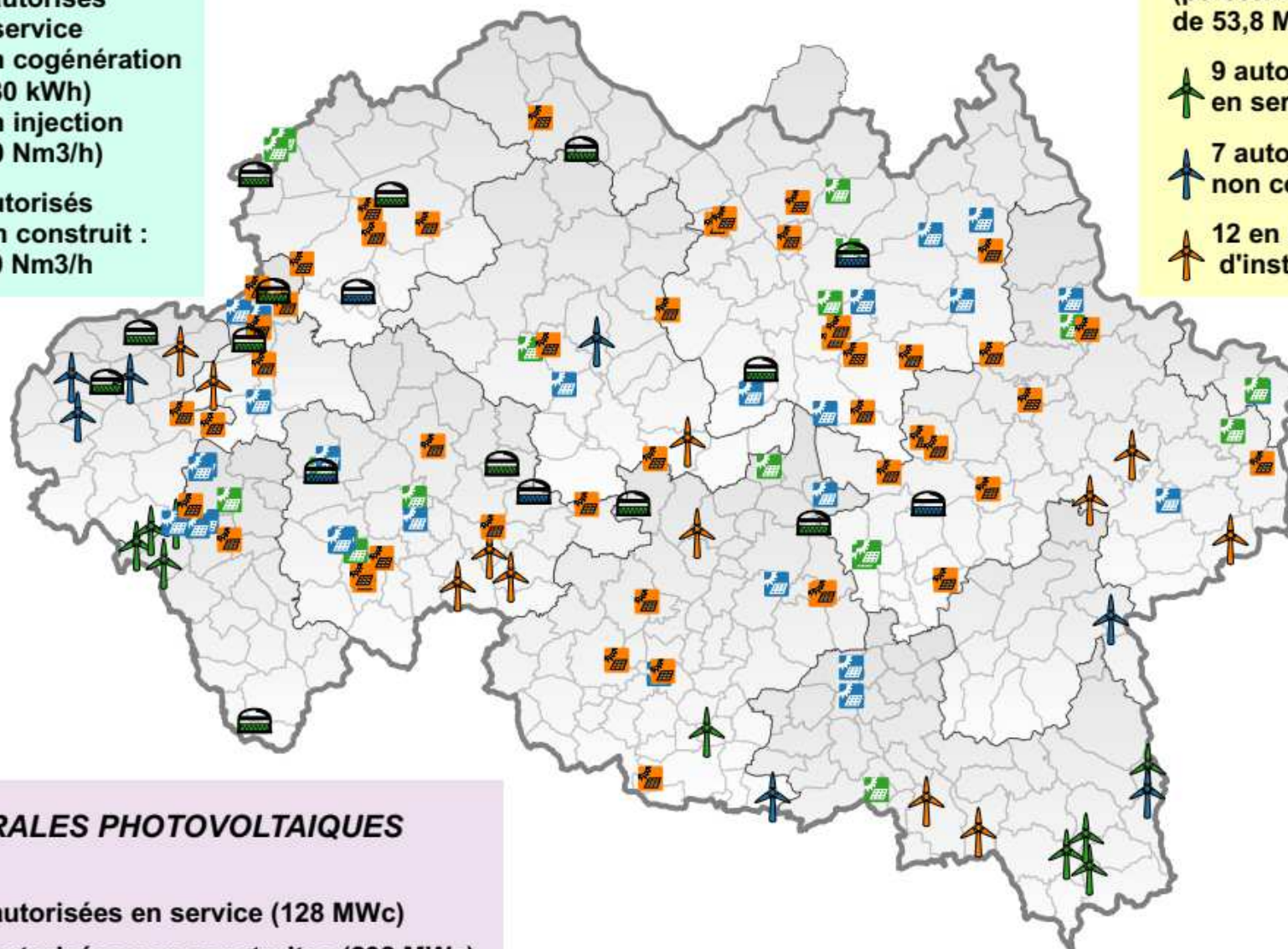
-  11 autorisés en service
5 en cogénération (1130 kWh)
6 en injection (950 Nm³/h)
-  5 autorisés non construits : 800 Nm³/h

ENERGIES RENOUVELABLES




PARCS EOLIENS

(puissance installée de 53,8 MW)

-  9 autorisés en service
-  7 autorisés non construits
-  12 en cours d'instruction



CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES

-  18 autorisées en service (128 MWc)
-  29 autorisées non construites (298 MWc)
-  55 en cours d'instruction (920 MWc)

Accompagnement des services de l'Etat dans la définition des zones d'accélération

- Juin 2023 : envoi d'un courrier aux élus expliquant le dispositif
- Été 2023 : rencontre de tous les EPCI pour les sensibiliser sur leur rôle
- 8 septembre 2023 : réunion à destination de tous les maires (participation d'ENEDIS et du SDE03 + témoignage de Vichy Communauté / plan de paysage)
- Fin 2023 : réalisation par la DDT de la cartographie des zones d'accélération pour la CC du Bocage Bourbonnais
- 26 avril 2024 : conférence territoriale (réalisation de la cartographie départementale en cours par la DDT puis import dans le portail EnR)
- A ce jour, 134 communes ont donné une réponse et 81 ont remonté une ou plusieurs zones

Bilan du processus des zones d'accélération : leviers, freins et difficultés rencontrées

- **Opportunités et leviers :**

- Réfléchir à une stratégie de développement des EnR (en lien avec les objectifs définis dans le PCAET)

- **les difficultés et freins :**

- processus complexe, et compliqué à mettre en oeuvre pour certaines communes, surtout les plus rurales, souvent dépourvues d'ingénierie
- étapes parfois oubliées dans le processus d'identification (ex : concertation – délibérations incomplètes sur les types d'EnR)
- portail cartographique arrivé assez tardivement et difficile à prendre en main : besoin d'un appui de l'Etat auprès des collectivités
- nécessité d'aller au-delà de ce que dit la loi sur la finalité du dispositif : engager les collectivités dans une stratégie globale d'implantation des EnR en traduisant les ZAEnR dans les documents d'urbanisme